



## COMMUNE DE HAMES-BOUCRES

<p style="text-align: center;"><b>PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022</b></p>
--

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe BOUCHEL, Maire, en suite de convocation en date du 8 décembre 2022.

Présents : Philippe BOUCHEL- Stéphanie CHEVANDIER - Ingrid DECOTTIGNIES - Patricia DELATTRE - Daniel DIWUY - Jean-Claude FINOT – Béatrice FOUQUENELLE - Antoine LELIEUR – Olivier MATRAT- Jean-Jacques PIGEON - Axelle REGENT- Adeline TOURON-DECLERCQ

Absents excusés : Delphine MOLINATTI pouvoir donné à Ingrid DECOTTIGNIES. Pascal GUIBERT pouvoir donné à Jean-Jacques PIGEON et Charlène DUCHATEAU pouvoir donné à Patricia DELATTRE

Monsieur Jean-Claude FINOT a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

Monsieur le Maire fait l'exposé des principaux événements qui ont marqué la commune depuis la dernière réunion du Conseil Municipal ainsi que ceux à venir.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 20 octobre 2022, ce dernier n'ayant fait l'objet d'aucun commentaire.

### Ordre du jour :

- **Finances**
  - Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les Dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.
  
- **Travaux**

- Aménagement de la route de Guines 1<sup>ère</sup> tranche – Secteur entre la Planche Tournoire et le giratoire des Marmousets – Demandes de subventions et plan de financement

▪ **Vie Associative**

- Versement d'une subvention exceptionnelle à l' « Asso. Parents d'élèves Les Flots ».

**1 Délibération n°2022-25 : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**

RAPPORTEUR : Monsieur Olivier MATRAT

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de la commune, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du Budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent,

L'instruction budgétaire et comptable M57 permet avant le vote du Budget Primitif que le suivi des crédits s'effectue sur la base, en section d'investissement, de la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Pour le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pouvoir engager, liquider et mandater une partie des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif, la limite de cette autorisation étant le quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent soit 2022,

Les crédits ouverts en section d'investissement hors Restes à réaliser au Budget de l'exercice 2022 étaient de 550 381,73 €,

De ce fait, le Conseil Municipal peut autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater jusqu'au vote du Budget Primitif 2023, les dépenses d'investissement dans la limite de 137 595,43 € (soit un quart des 550 381,73 €),

Ces dépenses doivent être affectées, il est proposé qu'elles le soient de la manière suivante :

Chapitres	Crédits ouverts sur 2022 hors Restes à Réaliser 2021	Montant maximum de dépenses d'investissement autorisé avant le vote du BP 2023	Crédits à ouvrir sur 2023
10 - Dotations, Fonds divers et Réserves	150,00 €	550 381,73 € / 4 soit 137 595,43 €	
20 - Immobilisations incorporelles	5 000,00 €		
21 - Immobilisations corporelles	226 712,73 €		40 000,00 €
Opération 101 - Rue de la Planche Tournoire (1ère Phase)	35 000,00 €		
Opération 103 - Rue de l'Eglise	260 000,00 €		- €
Opération 104 - Route de Guines 1ère Partie	20 000,00 €		40 000,00 €
Opération 105 - Rue de Hames	3 519,00 €		
<b>Total =</b>	<b>550 381,73 €</b>	<b>137 595,43 €</b>	<b>80 000,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent selon l'affectation exposée ci-dessus.

**ADOPTÉ**

VOTE Pour : 12

VOTE Contre : 3

Abstention : 0

**2 Délibération n°2022-26 : Aménagement de la route de Guines entre la Planche Tournoire et le rond-point des Marmousets – Demande de subventions et plan de financement**

**RAPPORTEUR : Monsieur Daniel DIWUY**

La commune souhaite entreprendre des travaux d'aménagements de sécurité sur la 1<sup>ère</sup> partie de la route de Guînes dite « RD 127 », secteur entre la rue de la Planche Tournoire et le giratoire des Marmousets, majoritairement sur le côté opposé au Canal de Guînes.

Cette portion constitue une longueur totale de 1425 mètres linéaires.

L'objectif de ces travaux est de créer un cheminement piétonnier continu le long de la RD 127 fortement passante (+ de 5000 véhicules/jour), permettant un accès sécurisé aux arrêts de bus pour les collégiens et riverains, mais également à la future passerelle piétonne franchissant le canal.

L'installation de feux tricolores, de marquages en résines aux abords des carrefours et passages piétons, permettront de réguler la circulation et réduire la vitesse des véhicules. Souffrant de nombreuses stagnations d'eau en chaussée, la borduration existante va être remplacée en partie par une borduration béton coulée en place.

Cette opération va permettre de retendre le profil en long sur quelques zones présentant des déformations, d'améliorer l'écoulement des eaux de ruissellements, et ainsi supprimer les nombreuses flaques d'eau en chaussée.

Le projet s'inscrit dans une stratégie globale prévoyant de réduire la vitesse, et d'améliorer le cadre de vie pour les riverains. Les aménagements sont nécessaires et réclamés par les riverains, qui souhaitent que la sécurité des déplacements soit améliorée.

Ces travaux permettront également d'améliorer la vision esthétique de la rue, et de marquer l'identité communale

Pour mener à bien son projet, une délibération est nécessaire afin d'engager les études et solliciter les demandes de subventions au titre de :

- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès de des services de l'Etat
- Des Opérations de Sécurité à Maîtrise d'ouvrage Communale (OSMOC) auprès du Conseil Départemental
- Des Amendes de Police auprès du Conseil Départemental
- Du Fonds de Concours 2023 auprès de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers
-

Il convient également de délibérer sur le plan de financement prévisionnel de cette opération d'un coût global estimatif de 659 205,40 €, qui se présente comme suit :

Route de Guînes RD127 "1ère partie" entre la Planche Tournoire et le giratoire des Marmousets				
BUDGET PREVISIONNEL HT DE L'OPERATION (en Euros)				
DEPENSES		RECETTES		%
<b>LES TRAVAUX</b>		<b>CONSEIL DEPARTEMENTAL</b>		
- Voirie - Assainissement - Borduration & Aménagements	569 083,00 €	- O.S.M.O.C	80 000,00 €	12,14%
- Feux micro-régulés - Carrefour RD 127 & Domaine des Bergénias	28 988,20 €	- Amendes de Police	15 000,00 €	2,28%
- Feux micro-régulés - Ecluse Carrée RD 127	27 634,20 €			
- Déplacement d'une passerelle piétonne Route de Guînes RD 127 en face du Domaine des Bergénias	6 500,00 €	<b>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION G.C.T.M</b>		
		- Fonds de concours 2023	25 000,00 €	3,79%
		<b>ETAT</b>		
<b>Total des travaux - H.T</b>	<b>632 205,40 €</b>	- D.E.T.R (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)	131 841,08 €	20,00%
<b>AUTRES DEPENSES</b>		<b>FONDS PROPRES</b>		
- Maîtrise d'œuvre	27 000,00 €		407 364,32 €	61,80%
<b>Total des autres dépenses - H.T</b>	<b>27 000,00 €</b>			
<b>TOTAL DE L'OPERATION - H.T</b>		<b>TOTAL DES RECETTES - H.T</b>	<b>659 205,40 €</b>	<b>100,00%</b>

Il est proposé au Conseil Municipal ;

- de solliciter pour les montants détaillés ci-dessus le concours financier :
  - De l'Etat au titre de la DETR ;
  - Du Conseil Départemental au titre de l'OSMOC.
  - Du Conseil Départemental au titre de l'Amende de Police.
  - De la Communauté d'Agglomération Grand Calais au titre du Fonds de Concours 2023
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter pour les montants détaillés ci-dessus le concours financier :

- De l'Etat au titre de la DETR ;
- Du Conseil Départemental au titre de l'OSMOC.
- Du Conseil Départemental au titre de l'Amende de Police.
- De la Communauté d'Agglomération Grand Calais au titre du Fonds de Concours 2023

**AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention et à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération ;

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

**ADOPTÉ** à l'unanimité.

**3 Délibération n°2022-27 : Subvention exceptionnelle à l'Asso. des parents d'élèves « Les Flots »**

**RAPPORTEUR : Ingrid DECOTTIGNIES**

Le 19 septembre dernier, une nouvelle association de parents d'élèves a été constituée et déclarée en Sous-Préfecture le 22 septembre 2022

Elle est composée :

- d'une Présidente : Madame Claire Corbeau,
- d'une secrétaire : Madame Stéphanie Wattier
- d'une trésorière : Madame Camille Senicourt

et d'une quinzaine de membres qui forment « l'Asso. des parents d'élèves Les Flots ».

L'association apportera une aide à l'école et mettra en place des actions destinées à financer des sorties et des animations pour les élèves.

Afin de les aider à démarrer leurs projets et avant le vote du budget 2023, il est proposé de leur allouer une subvention exceptionnelle de 300,00 € au titre de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame DECOTTIGNIES et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 300,00 € à l'Asso. des parents d'élèves Les Flots ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au compte 65748.

**ADOPTÉ** à l'unanimité

**Réponses aux questions écrites de l'opposition :**

- Question n°1 : Merci de nous présenter les différents devis reçus pour les aménagements prévus route de Guines 1<sup>ère</sup> Tranche.  
Réponse de Monsieur Daniel Diwuy : Nous avons fait appel à une assistance à maîtrise d'oeuvre qui a fait une estimation du coût global des travaux, estimation présentée dans le plan de financement de la délibération proposée au vote ce soir. Une réunion publique sera organisée le 12 janvier 2023 à 18h45 à ce sujet et un comité consultatif travaux a eu lieu la semaine dernière, le projet sera affiné au regard des remarques qui auront découlé de ces 2 réunions, à la suite de cela la consultation sera lancée, car ce genre de travaux nécessite un appel d'offres sous la forme d'un marché public avec un cadre réglementaire et non juste des devis.
- Question n°2 : Monsieur Delory lieu-dit « Le Bel Air » souhaite que des panneaux de signalisation soient apposés afin d'indiquer précisément le lieu du gîte.  
Réponse de Madame Adeline Touron-Declercq : La signalétique des gîtes et autres établissements d'hébergement ne relève pas de la compétence communale mais intercommunale. Nous avons bien eu la demande de Monsieur Delory, qui a été

transmise aux services de l'agglomération, qui avaient connaissance de la création du gîte. Le sujet est donc entre les mains de l'agglomération Grand Calais Terres & Mers qui nous a répondu être en cours de réflexion pour une refonte totale et une homogénéisation de la signalétique touristique sur le territoire suite à la fusion entre une partie des communes de l'ex-CCSOC et de l'agglomération du Calaisis. Concernant la demande d'inscription sur le site internet de la commune, celle-ci avait déjà été prise en considération mais nous reverrons avec la personne qui gère le site internet de la commune.

- Question n°3 : Serait-il possible de poser un miroir « Rue de Leulingue » afin de sécuriser la sortie des riverains ?

Réponse de Monsieur Daniel Diwuy : La commande du miroir est déjà faite avec l'ensemble du mobilier urbain prévu dans le cadre des travaux de voirie rue de l'Eglise. Il sera posé prochainement par les agents du service technique.

-----

La séance est levée à 19 heures.

Le Maire,

Le secrétaire,

Philippe BOUCHEL

Jean-Claude FINOT

